



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

Délibération n° 2024-20

En exercice 17

Présents 16

Votants 16

Date de la Convocation

25 mars 2024

Date de l'affichage

25 mars 2024

Séance du 8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

et le huit avril,

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Désignation d'une Assistance

à Maîtrise d'Ouvrage pour

l'opération : Etude faisabilité

Implantation résidence pour les

Aînés

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Jacques BONNIER, Marion ATRON, Sébastien BLANCHON, Sophie DEMAREST, Pierre ECOCHARD, François-Damien GROS, Nelly GUICHARD, Christopher HAUBRUGE, Valérie PAROLA, Anthony LAINE, Claudine MARCHAND, Isabelle PACOU, Jean-Louis ROCHET, Irène ROUCHE

Absent : Thomas GAND

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Madame la Maire expose :

Dans le cadre de l'aménagement du secteur des Bourgeons à Vincelles, la commune s'est réservée un terrain d'une surface de 2059 m2 afin d'y développer une résidence pour les aînés au rez-de-chaussée et également du locatif à l'étage. La contrainte issue des orientations d'aménagement et de programmation de ce secteur 1AU est d'avoir à minima 8 logements.

Elle précise que la commune s'était signalée auprès du département du Jura dans le cadre d'un recensement des projets de développement d'un habitat inclusif.

Considérant la nécessité de désigner une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation des prestations suivantes : étude de faisabilité pour l'implantation d'une résidence pour les aînés.

Après consultation de deux opérateurs,

Madame La Maire propose de retenir le SIDEC en qualité d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

-RETIENT la proposition de Madame La Maire et attribue la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage au SIDEC pour l'opération visée ci-dessus ;

-PREND NOTE que les frais d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sont fixés forfaitairement à 5 126.00 € HT ;

-AUTORISE Madame La Maire à signer le contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage correspondant ;

-PRECISE que la dépense correspondante sera comprise dans le financement de l'affaire citée en référence.

Fait et délibéré
A VAL-SONNETTE, le 08/04/2024
POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire, MONNET Brigitte

